



# Mairie de Bouquet

Le Puech et Serre de Vignes

30580 Bouquet

Tel : 04 66 72 94 86

E-mail : [mairie.bouquet@wanadoo.fr](mailto:mairie.bouquet@wanadoo.fr)

Site internet : [www.mairiedebouquet.com](http://www.mairiedebouquet.com)

## **Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 JUIN 2014**

Le 2 juin 2014, à 18h30, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni à la mairie sous la présidence de Mme Catherine FERRIÈRE, Maire.

Étaient présents : Fabienne GUESSAB. Thierry LATTARD. Yves JOUANO. Serge QUINTANE. Sylvie REVILLON. Gillian COLLEDGE. Valérie MENARD. Christian BANIDES. Hélène RUFFENACH.

Absent excusé: Serge PERLES

Procuration : de Serge PERLES donnée à Sylvie REVILLON.

Sylvie REVILLON est nommée secrétaire de séance

Le maire ouvre la séance à 18h32

### **1) Nomination d'un correspondant défense au sein de l'équipe municipale**

Catherine Ferrière donne la parole à Thierry Lattard qui présente le rôle du correspondant défense : mission d'information sur les fonctions militaires, en particulier auprès des jeunes.

Thierry Lattard. accepte cette fonction. Sa nomination est validée à l'unanimité.

### **2) Vote des règlements des propriétés communales et des conventions de location pour le temple et le Clos Jean Cavalier**

#### - Temple

Catherine Ferrière donne la parole à Yves Jouano qui présente un projet de règlement des bâtiments communaux. Il a rédigé ce projet après les réflexions menées en équipe au cours des réunions informelles des lundis matin.

Après un débat sur le règlement du temple, il est précisé que le temple restera disponible pour un usage culturel, culturel et d'information dans le cadre d'événements ouverts à tous.

Il ne sera en aucun cas loué pour un usage privé.

Le conseil municipal vote ce règlement par 8 voix pour et 3 voix contre.

#### - Règlement de l'usage du Clos Jean Cavalier

Après discussion, le conseil municipal réaffirme que le terrain, son bâtiment principal et les équipements sont la propriété de la commune.

Lorsque le local technique sera construit, le maire rencontrera les responsables du comité des fêtes pour reprendre la maîtrise des locaux, afin qu'il n'y ait pas d'ambiguïté sur la location de ce lieu communal.

Le matériel stocké dans le nouveau local devra devenir alors propriété de la municipalité, soit par rachat d'une partie de l'existant, soit par acquisition de la mairie. Une négociation sera ouverte avec les acteurs concernés.

Une convention municipale sera établie avec chaque personne ou association voulant louer ce terrain et utiliser le matériel.

Le règlement du Clos Jean Cavalier est voté à l'unanimité : 11 voix pour

### **3) Délibération pour affectation des subventions du département pour la construction du local technique au Clos Jean Cavalier et pour la mise en conformité de l'accessibilité pour l'accueil à la mairie – présentation des projets**

Catherine Ferrière expose la répartition des subventions allouées à la commune par le Conseil Général.

#### Construction d'un local technique au Clos Jean Cavalier.

Catherine Ferrière présente le projet de construction le plus simple à mettre en œuvre dans le temps imparti. Le bâtiment doit être construit avant la fin de l'année. Elle expose les suggestions de ceux qui se sont exprimés et les préconisations des entrepreneurs qu'elle a consultés.

Après discussion et précisions, le conseil municipal vote à l'unanimité le projet de construction d'un local en pierre à l'emplacement de l'actuel container de stockage du matériel. Les toilettes seront également réaménagées.

Vote à l'unanimité par 11 voix pour

#### Travaux à la mairie

Afin que l'accueil à la mairie soit accessible à tous, le secrétariat sera installé au rez-de-chaussée. Catherine Ferrière a fait faire des devis pour la réfection des sols au rez-de-chaussée de la mairie, et la reprise des murs. Dans le cadre des économies d'énergies, elle a fait faire des devis pour le remplacement des fenêtres qui ont des vitrages simples.

Thierry Lattard demande qu'un devis de chauffage par le sol avec l'installation d'une pompe à chaleur soit fait. Catherine Ferrière s'en chargera.

Après discussion et questions, ces projets de travaux sont validés à l'unanimité par 11 voix pour.

Les travaux doivent être effectués avant la fin de l'année 2014 et les factures doivent être réglées pour pouvoir toucher les subventions du Conseil Général.

L'attribution des subventions du Conseil Général à la commune : le Fond Départemental d'Équipement d'un montant de 40 750 € et la Dotation de Solidarité d'un montant de 12 000€ seront attribuées à ces deux chantiers pour un budget global de 90 000 € environ.

### **4) Délibération pour la demande de fonds de concours à l'agglomération pour la mise en conformité de l'accessibilité pour l'accueil à la mairie**

Catherine Ferrière informe le conseil municipal que les fonds de concours 2014, n'ont pas encore été votés à la communauté d'Alès-Agglomération. Elle a demandé que cela soit évoqué au prochain comité des maires le jeudi 12 Juin. Elle souhaite demander cette contribution de l'Agglo pour compléter les subventions du Conseil Général et ce dans la limite d'un financement possible de 80 % des travaux.

La question est donc différée.

### **5) Constitution de la commission communale d'appel d'offres pour les marchés de travaux**

Pour respecter la légalité, il est opportun de créer une commission qui sera réunie pour chaque montant de marché supérieur à 15 000€ pour des travaux concernant le bâtiment.

Le conseil municipal,

Vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat.

Considérant qu'outre le maire, son président, cette commission est composée de 3 membres titulaires élus par le conseil municipal en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste et de 3 membres suppléants.

Décide de procéder à l'élection des trois membres titulaires et des trois membres suppléants de la commission d'appel d'offres, à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Sont élus :

Membres titulaires

- Fabienne GUESSAB
- Thierry LATTARD
- Gillian COLLEDGE

Membres suppléants

- Hélène RUFFENACH
- Sylvie REVILLON
- Serge PERLES

#### **6) Vote de la subvention à l'Association Bouquet d'Artistes**

Catherine Ferrière fait part de la demande d'une subvention de l'association « Bouquet d'Artistes » pour l'organisation des 3 concerts des 13-14 et 15 Août 2014. Suite à ce courrier, elle a demandé à la secrétaire de l'association les statuts de cette association, le bilan financier de la saison dernière, ainsi que le budget prévisionnel.

Elle fait part des informations au conseil municipal réuni.

Au terme d'une discussion ouverte sur l'attribution des subventions municipales, et au vu du budget de la commune, le conseil municipal vote la reconduction d'une subvention de 2000 € à l'association « Bouquet d'artistes ».

La subvention est votée à l'unanimité par 11 voix pour.

#### **7) Délibération pour modification d'une zone ND du POS pour permettre l'installation d'un éleveur d'ovins, propriétaire sur la commune.**

Cette révision simplifiée du POS est présentée par Fabienne Guessab qui a préparé le dossier.

Une 3<sup>ème</sup> révision simplifiée du POS est proposée.

Cette révision a pour but de faciliter l'installation d'agriculteurs propriétaires de terres sur la commune et faisant l'élevage d'ovins et caprins.

Cette modification sera effective pour la fin de durée de vie du POS, c'est-à-dire jusqu'à courant 2015.

Une annonce légale va être publiée incessamment et le projet sera consultable en mairie sous 8 jours, soit à partir du mercredi 11 juin et ce pendant un mois aux heures d'ouverture du secrétariat, avec un cahier mis à disposition, en vue de recueillir les remarques des habitants. Cette modification simplifiée du POS est votée à l'unanimité par 11 voix pour.

#### **8) Information sur l'installation d'un éleveur d'ovins sur la commune.**

Catherine Ferrière présente le projet d'installation sur la commune de Samuel Burnet qui cherche des terrains de pacages sur la commune pour son troupeau de brebis. Elle lui donne la parole pour qu'il expose son projet.

Le conseil municipal l'aidera dans la mesure de ses moyens. Catherine Ferrière fait part du courrier qu'elle a adressé aux propriétaires de terres sur la commune.

#### **9) Délibération pour la reprise de la compétence « Eclairage Public »**

Thierry Lattard présente le courrier adressé à la commune pour la reprise de la compétence «éclairage public» suite à la nouvelle constitution du Syndicat Mixte Départemental d'Électricité du Gard.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, vote la reprise de la compétence à l'unanimité par 11 voix pour.

#### **10) Information sur l'enfouissement de la ligne HTA entre le Mas Ravin, Saussines et Crouzet**

Thierry Lattard et Catherine Ferrière présentent le plan et les informations données par ERDF à la réunion d'information sur l'enfouissement de cette ligne HTA.

Le chantier devrait commencer avant l'été. Dès que la mairie sera informée nous transmettrons les informations au conseil municipal et à la population.

### **11) Subvention à l'Association « La Ribambelle » centre de loisirs d'Auzon**

Le centre de Loisirs « la Ribambelle » demande une contribution de 72€ pour la prise en charge d'une enfant de la commune en 2013 .

Subvention votée à l'unanimité : 11 voix pour

### **12) Délibération pour le contrat « Service Fourrière Animale »**

La Société SACPA nous demande de reconduire le contrat pour faire face à la divagation des animaux et faire appel au service de fourrière. Sachant que la communauté d'Alès Agglomération travaille à cette prise de compétence, le conseil municipal sursoit à cette dépense.

Catherine Ferrière se rapprochera du service en charge de cette question dans le cadre de l'agglomération et informera le conseil municipal.

### **13) Questions diverses**

Les conseillers municipaux remercient Fabienne Guessab pour l'ouverture du site web de la commune et chacun lui fait part de ses suggestions.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 20h50.

Le Maire

Catherine FERRIÈRE